

# TARIFS D'HOSPITALISATION

- 1 Ils sont déterminés par l'Agence Régionale de Santé, fixés par arrêté préfectoral et susceptibles d'être modifiés en cours d'année.
- 2 Votre séjour peut être pris intégralement en charge par les organismes de Sécurité Sociale, sinon, un ticket modérateur résiduel vous sera facturé.
- 3 À noter, la facture du forfait journalier (fixé à 20 euros par jour y compris le jour de sortie) est à régler au bureau des admissions lors des formalités de départ. Le forfait journalier du jour de sortie n'est pas facturé en cas de transfert vers un autre établissement hospitalier ou une maison de retraite. Si vous n'avez pas de mutuelle ou de CMU complémentaire, le forfait sera à votre charge.
- 4 Une majoration forfaitaire de 60 € par jour vous sera demandée en cas d'hospitalisation en chambre particulière à votre demande.
- 5 Votre mutuelle ou la Couverture Maladie Universelle, sous certaines conditions, peuvent prendre en charge partiellement ou totalement la somme à payer



## TARIFS D'HOSPITALISATION PAR JOUR AU 12 mars 2021

DISCIPLINES	MONTANT JOURNALIER	TICKET MODERATEUR*
• Chirurgie	1283 €	256,60 €
• Médecine • Maternité	855 €	171,00 €
• Hôpital de jour • Chirurgie ambulatoire	838 €	167,60 €
• Surveillance continue	1283 €	256,60 €
• Soins de suite	390 €	78,00 €
• HAD	272 €	54,40 €

\* Si vous n'avez pas de mutuelle ou de CMU complémentaire, le **ticket modérateur (20%)** sera à votre charge et devra être réglé le jour de la sortie.

**Maternité** : séjour et forfait journalier pris en charge à 100 % par les organismes d'assurance maladie (pendant les douze jours d'hospitalisation, huit jours pour les professions libérales).

**Hôpital de jour** : le forfait journalier n'est pas dû.



SAINTE MARIE